

**COMMUNICATION AU CONSEIL COMMUNAL  
N°21-2018**

Séance du 13 décembre 2018

**Maison Pulliérane - Mise en conformité et optimisation du bâtiment**

Monsieur le Président,  
Mesdames les Conseillères et Messieurs les Conseillers communaux,

La présente communication a pour but de renseigner votre Conseil sur la décision prise par la Municipalité de procéder à l'ouverture d'un compte de crédit d'études d'un montant de

**CHF 86'000.00**

selon autorisation générale, octroyée par le Conseil communal.

La Maison Pulliérane a été inaugurée le 24 octobre 1953. Elle présente une belle qualité architecturale. Elle a fait l'objet d'un entretien régulier et elle a également déjà subi des travaux de rénovation et d'assainissement importants ces dernières années.

Cela étant, d'un point de vue technique, plusieurs déficiences ont été constatées. De plus, les compartiments coupe-feu existants ne sont pas conformes et l'évacuation des occupants de ces espaces n'est pas assurée. Il n'y a pas d'installation de désenfumage ni de paratonnerre. S'agissant d'un bâtiment qui accueille un nombreux public, cet état de fait présente un certain danger, qui doit être corrigé.

L'ouverture du compte de crédit d'études, objet de cette communication, doit permettre l'attribution de mandats pour l'élaboration d'un avant-projet et l'estimation du coût des travaux en vue de la préparation d'un préavis au Conseil communal

Au nom de la Municipalité

Le syndic



G. Reichen



Le secrétaire



Ph. Steiner